

Royaume du Maroc
ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ



Ministère de l'Éducation Nationale
du préscolaire & des sports

ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ
ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ ⵏ ⵜⴰⵎⴰⵔⵓⵜ

Projet de CAHIER DES CHARGES
Du centre école de la deuxième chance
Nouvelle Génération
Centre E2C-NG



ÉCOLE DEUXIÈME CHANCE
NOUVELLE GÉNÉRATION

Sommaire

Préambule

Les objectifs d'actions du centre

- 1) Le cadre institutionnel du centre E2C NG
 - 1.1) Public concerné
 - 1.2) les habilitations
 - 1.3) Durée de formation
 - 1.4) Les modalités d'accueil
- 2) Le projet d'établissement : un accompagnement global
 - 2.1) Un axe éducatif
 - 2.2) Un axe pédagogique
 - 2.3) Un axe pré professionnel/professionnel
 - 2.4) Un axe d'accompagnement
 - 2.5) Un axe de travail avec les familles
 - 2.6) Un axe de travail d'orientation sur l'extérieur
 - 2.7) Un axe de travail en partenariat et en réseau et centre ressource
- 3) Le fonctionnement
 - 3.1) La gestion du centre ;
 - 3.2) La procédure d'accès au centre
 - 3.3) Un pôle de sensibilisation, d'accueil, d'évaluation et d'orientation
 - 3.4) Un projet individualisé de prise en charge
 - 3.5) une formation qualifiante
- 4) L'organisation du centre
 - 4.1) Des procédures formalisées
 - 4.1.1) Pour faire valoir les droits des usagers et les obligations au sein du centre
 - 4.1.2) Pour permettre une articulation étroite entre tous les intervenants internes à l'établissement
 - 4.1.3) Pour impliquer les bénéficiaires et les familles tout au long de la formation
 - 4.1.4) Mettre en œuvre les activités relevant de l'aspect centre ressource
 - 4.2) Les moyens
 - 4.2.1) Moyens humains
 - 4.2.2) Moyens logistiques
 - 4.2.3) Moyens financiers
 - 4.3) Evaluation
 - 4.4) Conseil d'administration



Préambule

Les centres écoles de la deuxième chance nouvelle génération (E2C-NG) ont vocation à compléter le dispositif de prise en charge des jeunes déscolarisés et non scolarisés au titre de la protection de l'enfance et la jeunesse et de la promotion de l'insertion sociale et économique. Destinés à accueillir, protéger, orienter, former et insérer des adolescents en difficultés familiales, relationnelles, sociales, comportementales..., ils répondent à un objectif d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle et de prévention. Et peut être servir de centre de ressources pour les intervenants de l'ENF.

Les centres E2C-NG assurent un accompagnement global et pluridisciplinaire, adapté à l'âge, aux problématiques et aux besoins spécifiques de chaque jeune.

Pour les jeunes de plus de 13 ans, après une phase préalable d'observation et de diagnostic pour amorcer les prémises de la construction du projet personnel, l'accent est mis sur la mise à niveau éducative et la formation pré-qualifiante et qualifiante dans la perspective d'une insertion professionnelle, condition nécessaire à une (ré) insertion sociale.

Le contexte politique et institutionnel avec la fusion du département de la Formation professionnelle avec le département de l'Education nationale, traduit une volonté exprimée en haut lieu pour revoir la place de la formation professionnelle dans les cursus de l'enseignement général en vue de revaloriser la FP et l'apprentissage de métiers.

La vision stratégique de la réforme 2015-2030 replace l'éducation non formelle avec la formation professionnelle dans la perspective du levier 5 : visant la « garantie aux apprenants d'un apprentissage continu et durable et de la construction du projet personnel et d'insertion ».

De ce fait le Ministère s'est engagé dans le plan d'action triennal présenté devant Sa Majesté le 17 Septembre 2018 à créer un réseau de centres E2C-NG avec la création de 80 nouveaux centres à l'horizon 2021/2022.

LES OBJECTIFS D'ACTIONS DU CENTRE

Le centre E2C-NG de l'AREF de est un centre crée au niveau provincial, il représente un levier de transformation de la pratique de l'éducation non formelle sur le plan institutionnel, managérial et éducatif. et un pilier de l'intégration éducative et formationnelle des jeunes déscolarisés en situation précaire.

Le Centre E2C-NG doit notamment accompagner les jeunes en rupture scolaire pour :

- rompre la spirale de l'échec,
- développer l'image de soi en vue de se construire une identité sociale et professionnelle,
- devenir acteur de son projet (projet individuel, projet de vie et projet d'insertion socioprofessionnelle),
- utiliser ses potentiels et développer ses capacités d'apprentissages scolaires, culturels, sociaux et professionnels,
- intégrer les valeurs de la vie collective pour développer ses compétences sociales,

- favoriser sa réadaptation scolaire, la découverte du monde professionnel, pour réaliser son insertion socioprofessionnelle.

Spécifiquement, le centre vise les objectifs suivants :

- La mise à niveau des compétences de base des recrues (mathématiques, physique, langues, communication),
- Leur préprofessionnalisation, et ce dans un environnement d'étude et de vie favorable à leur adaptation aux exigences du vivre ensemble,
- Leur qualification dans un métier et le développement de leur capacités d'adaptation au changement sociétal afin d'améliorer leur chance d'insertion socioprofessionnelle,
- La certification à l'issue de la formation professionnalisante.

A cet effet, un projet individualisé est mis en œuvre impliquant le jeune, sa famille, l'ensemble des intervenants internes et les partenaires extérieurs ; ce projet est régulièrement évalué et ajusté chaque fois que nécessaire.

1) Le cadre institutionnel du centre E2C-NG

1.1) Public concerné

Le Centre E2C NG est destiné à accueillir des jeunes de 13 à 18 ans, garçons et filles, décrocheurs, déscolarisés ou non scolarisés avec une attention particulière à ceux en situation de précarité. Les bénéficiaires du centre peuvent être recrutés parmi les lauréats de l'E2C classique orientés vers le programme E2C-NG ou parmi les jeunes déscolarisés fin primaire ou collégial.

L'établissement doit construire son projet éducatif en fonction de la tranche d'âge qu'il accueille, des moyens dont il dispose, des besoins recensés, et des offres de formation professionnelle et des opportunités d'insertion socio professionnelle existants sur le territoire.

L'effectif du centre : le centre accueillerade bénéficiaires par promotion.

Les associations œuvrant en ENF peuvent être ciblés par les activités du centre en tant que centre ressource et espace de formation, d'échange et de recherche.

1.2.) Habilitations

Le Centre E2C NG est implanté dans le territoire de l'AREF, direction provinciale de en collaboration avec la Direction de l'Education Non Formelle (DENF).

1.3) Durée de la formation

Le programme éducatif et de formation d'une durée de 2 à 3 ans, se décline en trois voies :

- Une voie éducative et de préformation,
- Une voie de formation qualifiante,
- Une voie d'éducation non formelle du niveau collégial et/ou menant à la certification.

1.4) Les modalités d'accueil

Le jeune est accueilli en demi-pension. Il n'est pas hébergé, mais accueilli dans l'établissement durant la journée, de 8h à 17h.

Cependant le centre peut prévoir un dortoir d'une capacité limitée et pour une durée limitée/transitoire pour les cas d'enfants en situation de rue.

2) Le projet d'établissement : un accompagnement global

Il doit s'appuyer sur 7 axes de travail fondamentaux :

2.1) Un axe éducatif

C'est l'axe majeur de l'accompagnement. Il permet de socialiser le jeune, travailler la confiance en soi, l'autonomie, la citoyenneté, l'hygiène de vie, la discipline, le respect des autres...

Supports d'activités : participation à la vie en collectivité (entretien des locaux), activités sportives, culturelles ...

2.2) Un axe pédagogique

Les (ré) apprentissages scolaires fondamentaux : le jeune non scolarisé ou déscolarisé et celui issu de la migration a besoin d'être remobilisé afin qu'il se réconcilie avec soi-même et renoue avec le sens et l'intérêt du scolaire dans son parcours d'apprentissages professionnels.

2.3) Un axe pré professionnel/professionnel

Les préapprentissage professionnels, les formations professionnelles qualifiantes et certifiantes (re) mobilisent le jeune.

2.4) Un axe accompagnement

Le Centre E2C NG met en place un suivi individuel, médical et psychologique, interne ou externe à l'établissement.

Il peut s'agir d'activités d'expression et /ou d'écoute régulières.

2.5) Un axe de travail avec les familles

Le travail avec la famille est primordial, celle-ci étant une composante essentielle de l'environnement social du jeune. Le principal objectif de ce travail est de (re) créer,

maintenir, renforcer un lien entre le jeune et sa famille ; et d'associer et responsabiliser les familles pour qu'elles soient acteurs dans le projet individuel de leur enfant

2.6) Un axe de travail d'orientation sur l'extérieur

Par la découverte des métiers, les stages en entreprises, le jeune développe des relations avec le monde du travail, l'environnement culturel et prépare son entrée dans la vie active.

Le Centre E2C NG favorise les passerelles vers les structures de droit commun, les structures d'apprentissage, etc.

2.7) Un axe de travail en partenariat et en réseau et centre ressource

Le Centre E2C NG travaille avec les acteurs éducatifs, de formation, associatifs, privés dans le but d'offrir une éducation/formation efficace et efficiente.

Concernant le volet « enseignement », le centre peut travailler avec des acteurs privés ou associatifs pour développer des conventions avec certaines institutions.

Le centre peut s'appuyer sur un réseau des structures d'apprentissage (filières professionnelles de l'éducation nationale, les centres de formation d'apprentissage...) et d'entreprises ;

Le centre tisse des relations avec les collègues parcours professionnel pour les échanges au niveau des filières et programmes de formation et les centres d'animation et d'éveil socio éducatifs au niveau de la vie scolaire et des activités parascolaires.

Le centre servira de centre de ressources pour les acteurs intervenants dans l'éducation non formelle dans l'AREF de, lieu d'échange de partage, de formation et de recherche pour les associations, les animateurs, inspecteurs d'enseignement CRMEF y compris ceux qui travaillent dans le domaine de la veille éducative et l'accompagnement scolaire et ceux dans le domaine de l'intégration éducative des migrants.

3) Le fonctionnement

3.1) la gestion du centre

- Le centre sera géré par une association sélectionnée après appel à projets,
- L'appel à projets définira les conditions d'attribution de la gestion du centre à une association. La gestion du centre sera déléguée à l'association qui répondra aux exigences du cahier des charges. L'association sélectionnée pour gérer le centre doit auparavant signer une convention de partenariat avec la DENF et l'AREF.
- La durée de gestion du centre
La durée de la convention avec l'association sera fixée à **trois ans** ;
- le comité de pilotage ou d'administration du centre
Ce comité sera composé des partenaires du projet, elle tiendra ses réunions chaque début et fin d'année elle validera le plan d'action au mois de septembre et recevra les résultats finaux ;
- L'association gestionnaire du centre est tenue de lui présenter des rapports périodiques et un rapport détaillé à l'issue de chaque année scolaire. Ces rapports conditionnent le paiement des tranches de la subvention au titre de la convention.

3.2) La procédure d'accès au centre

Elle permet de connaître la situation du jeune, de présenter et de faire visiter l'établissement, de vérifier l'adéquation de ses besoins avec les réponses qu'offre le centre. C'est aussi l'occasion d'impliquer la famille, de mobiliser les parents. Elle est constituée de 3 phases :

- la constitution du dossier : un dossier d'admission comporte les informations relatives au jeune, une évaluation de sa situation, son parcours scolaire, contexte familial, bilan médical...
- la visite de pré-admission : pour faire connaître au jeune l'établissement, rencontrer les intervenants dont le directeur d'établissement et l'assistante sociale. Le jeune est accompagné de ses parents, et éventuellement de l'animateur des classes ENF. Une semaine « d'accueil - bilan » peut être organisée pour fixer les premiers objectifs d'accompagnement.
- l'admission : la présence des parents est requise. A cette occasion, le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis, le contrat d'éducation est rempli.

3.3) Un pôle de sensibilisation, d'accueil, d'évaluation et d'orientation

L'organisation de campagnes de sensibilisation/information par l'association gestionnaire du centre en collaboration avec la direction provinciale et les ONG travaillant dans le domaine, en vue d'informer les familles sur les services d'éducation et de formation offerts, d'identifier, cibler, recruter les jeunes. Ces campagnes cibleront les enfants en ENF, les candidats au décrochage au collège et les nouveaux déscolarisés et les jeunes issus de la migration ;

Chaque jeune accueilli dans le centre passe par une phase d'évaluation et d'orientation, de durée d'un mois.

Cette phase permet d'observer, évaluer le jeune accueilli sous différents aspects (évaluation scolaire, sociale, éducative, ...) et d'élaborer un projet individuel de prise en charge.

Deux rôles :

- accueillir le jeune dans un lieu spécifique où l'action menée est structurée et codifiée ;
 - mener des actions éducatives, d'apprentissage et de respect des règles de vie, etc., des actions pédagogiques et culturelles, et le cas échéant, travailler sur l'orientation du jeune.
- Deux phases concrétisent ce rôle : une phase de préformation et une phase de formation.

3.4) Un projet individualisé de prise en charge

A l'issue de la période de la préformation, un projet individualisé de prise en charge est formalisé pour chaque jeune accueilli, avec lui et sa famille et en fonction de ses besoins, envies, compétences et capacité.

Des procédures formalisées sont mises en place pour accompagner cette démarche et l'évaluer tout au long du parcours du jeune au sein du centre.

3.5) une formation qualifiante

Un programme de formation professionnelle est mis en place pour la phase formation. Des filières sont proposées selon l'évaluation effectuée avec chaque jeune. L'objectif étant d'offrir aux jeunes une formation qualifiante dans un métier en vue de les insérer dans le monde de l'emploi ou leur permettre de l'auto emploi.

Les activités accompagnant la formation sont :

- le suivi rigoureux du parcours éducatif, de formation et d'insertion professionnelle des bénéficiaires ;
- procurer aux bénéficiaires des stages dans les ateliers de métiers ou au sein d'entreprises,
- offrir aux bénéficiaires un programme structuré d'activités culturelles et sportives dont les finalités éducatives sont bien définies,
- l'orientation et l'accompagnement des lauréats pour une insertion professionnelle durable,
- la mobilisation de ressources humaines nécessaires et compétentes pour assurer la formation, l'éducation, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires,

4) L'organisation du centre

4.1) Des procédures formalisées

4.1.1) Pour faire valoir les droits et les obligations au sein du centre

Un règlement interne sera élaboré par la direction du centre. Il sera diffusé, expliqué et commenté pour une bonne appropriation par tous.

Un code éthique sera élaboré avec tous les concernés du centre, intervenants et bénéficiaires. Il définira les principes et les valeurs partagés par tous pour un vivre ensemble responsable.

4.1.2) Pour permettre une articulation étroite entre tous les intervenants internes à l'établissement

Les réunions de tous les professionnels intervenant autour du projet du jeune permettent l'information, la coordination, l'évaluation et le réajustement permanent de toutes les actions et orientations prises en sa faveur et celle de sa famille.

4.1.3) Pour impliquer les bénéficiaires et leurs familles tout au long de la formation :

Une équipe formée de :

- Un directeur de la formation,
- Des formateurs,
- Des animateurs,
- Un chef de projet,
- Une assistante sociale,
- Orientateur (recourir aux orientateurs du formel et de la formation professionnelle)

Différents moyens doivent être mis en place par le centre pour concevoir, mettre en place, suivre la réalisation du projet éducatif du centre.

4.1.4) Mettre en œuvre les activités relevant de l'aspect centre ressource

Il s'agit de faire du centre une plateforme de rencontres, d'échange, de partage et de recherche entre les acteurs et les parties prenantes des services d'éducation de formation, d'orientation et d'insertion.

Le comité de pilotage ou d'administration du centre élabore un plan d'action annuel après appel à manifestation d'intérêt pour réaliser les différentes activités en lien avec la fonction de centre ressources :

- les activités de formation et de renforcement de capacités des animateurs, des ONG ;

- les activités de recherche avec les CRMEF et les universités en lien avec les questions de l'intégration socioéducative et socioprofessionnelle des jeunes déscolarisés et en situation précaire ;
- les activités d'animation et d'éveil avec le centre d'animation socioculturel de la direction provinciale et les acteurs associatifs, les artistes et le secteur privé ;
- les activités de plaidoyer de sensibilisation et de mobilisation autour des questions portées par le centre ;
- Organisation des activités de promotion d'information et partage ouvertes au public.

4.2) Les moyens

Pour une action efficace et durable, le centre doit disposer des moyens suivants :

4.2.1) Moyens humains

Les ressources humaines doivent faire preuve de compétences techniques, organisationnelles et relationnelles

- Equipe administrative : un administrateur, une secrétaire, un comptable.
- Personnels des services généraux : entretien des locaux, gardiennage (à la charge de l'AREF).
- Equipe éducative et de formation : un directeur de la formation, des animateurs, des formateurs, un chef de projet, une assistante sociale, un orientateur.

4.2.2) Moyens logistiques

- Des locaux adaptés aux apprentissages, respectant les exigences de l'activité pédagogiques et de la sécurité,
- Des locaux adaptés aux activités culturelles (théâtre, arts plastiques, lecture, etc.)
- Un espace suffisant pour les pratiques sportives,
- Une plateforme technique (ateliers, classes...) pour la mise à niveau éducative et l'initiation professionnelle.

4.2.3) Moyens financiers

1. Le local du centre est mis à la disposition par l'AREF et la direction provinciale ;
2. La réhabilitation et l'équipement du centre sont pris en charge par l'AREF ;
3. La DENF subventionne l'association pour les activités pédagogiques et d'initiation professionnelle et activités parascolaires ;
4. Les charges de gardiennage, eau et électricité et entretien des locaux sont prises en charge par l'AREF ;
5. Les charges de cantines scolaires sont prise en charge par l'AREF dans le cadre du programme d'appui social si elles n'étaient pas incluse dans la subvention;
6. Le transport des bénéficiaires : l'association se charge du transport des bénéficiaires;
7. Les autres frais de feront l'objet de la mobilisation de fonds de l'association gestionnaire auprès des différents acteurs notamment :

- l'INDH pour les aspects sociaux et les équipements de salle multimédia, transport des bénéficiaires.. ;
- la DFP, l'OFPPT et autres opérateurs de formation pour les aspects de formation professionnelle (formateurs, outils et consommables des ateliers de formation (cf convention cadre DEN/DFP/CGEM 29 juillet 2016;
- CGEM, chambres professionnelles, entreprises et ANAPEC pour les stages et l'insertion des jeunes.

Pour opérationnaliser la convergence des moyens et des interventions autour du centre, il faut tisser et formaliser des partenariats :

- Partenaires institutionnels : DENF, Département de la Formation Professionnelle, Département de l'Artisanat, etc.
- Partenaires sociaux : INDH, entraide nationale
- Structures de soins : les dispensaires, les hôpitaux, les Services,
- Partenaires professionnels : la chambre de commerce, la CGEM, ANAPEC, des entreprises.

4.3) Evaluation

Le centre doit répondre aux exigences d'un suivi/évaluation :

- suivi du projet d'établissement (du fonctionnement et des procédures),
- évaluation régulière du projet éducatif individualisé.

4.4) Conseil d'administration

Pour promouvoir la gouvernance du centre, un conseil d'administration est institué. Ce CA est constitué des différentes parties prenantes du centre.

Il a pour mission de veiller sur le bon déroulement des activités du centre en harmonie avec les dispositions du cahier de charges.

Ce conseil sera présidé par l'AREF/ou la DP, l'association assure le secrétariat, l'Aref convoque le CA en réunion au moins deux fois par an, il passe en revue le plan d'action annuel, le budget annuel et le bilan d'activités, il assure le rôle du pilotage de promotion, recherche de financement et de pérennisation du centre.